

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 26 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 20 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Jocelyn BUREAU, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Jean Pierre FROMONTEIL À Eric COUVEZ, Liliane NGENDAHAYO À Guylaine YHARRASSARRY, Joao DE OLIVEIRA À Driss SAÏD, Françoise DELABY À Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ À Hélène CRENN, Jean-François TALLIO À Christine NOBLET, Bernard FLOC'H À Matthieu ANNÉREAU

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jocelyn BUREAU

DÉLIBÉRATION : 2023-082

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU COFINANCEMENT DE LA CITÉ ÉDUCATIVE

DÉLIBÉRATION : 2023-082
SERVICE : DIRECTION DE L'ÉDUCATION

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU COFINANCEMENT DE LA CITÉ ÉDUCATIVE

RAPPORTEUR : Christian TALLIO

La « Cité éducative du Grand Bellevue » a été labellisée le 5 septembre 2019 par le Ministre de la ville et du logement et le Ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Depuis, un important travail conjoint entre la Ville de Saint-Herblain, la Ville de Nantes, Nantes Métropole, le Conseil Départemental, la Préfecture et l'Éducation nationale est mené.

La convention cadre triennale, qui fixe les orientations stratégiques de la cité éducative ainsi que ses modalités d'organisation, de financement et d'évaluation, a été signée suite au Conseil Municipal du 9 octobre 2020. Un avenant, signé suite au Conseil Municipal du 27 juin 2022, la prolonge jusqu'à fin décembre 2023.

La cité éducative dispose d'une participation budgétaire de l'État à hauteur de 350 000 € /an.

Le travail partenarial a conduit à la construction d'une série de projets de différentes envergures, dont certains, portés par des associations, comportent une demande de cofinancements de la part des collectivités.

Ainsi, la Ville de Saint-Herblain est sollicitée pour le cofinancement de 4 projets :

- Un projet culturel basé sur la collecte de comptines en langue maternelle sur les temps périscolaires et scolaires, implication des parents - Association Musique en herbe - budget total 8 800 €, dont **1 900 € de cofinancements Ville de Saint-Herblain (sur 1 900 € demandés)** ;
- L'accompagnement à la scolarité, spécifiquement orienté en direction de familles allophones – AREA – budget total 93 104 €, dont **5 000 € de cofinancements Ville de Saint-Herblain (sur 10 000 € demandés)** ;
AFEE – budget total 29 000 €, dont **1 500 € de cofinancements Ville de Saint-Herblain (sur 1 500 € demandés)** ;
- Projet autour du développement durable avec notamment la visite de la ferme urbaine, des jardins collectifs sur le temps scolaire, la mise en place d'ateliers cuisine parents/enfants – Association Reflex – budget total 21 948 €, dont **1 500 € de cofinancements Ville de Saint-Herblain (sur 1 500 € demandés)**.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement :

- d'une subvention d'un montant de 1 900 € pour l'association Musique en Herbe ;
- d'une subvention d'un montant de 5 000 € pour l'association pour la réussite des enfants allophones (AREA) ;
- d'une subvention d'un montant de 1 500 € pour l'association Apprendre le français pour accompagner ses enfants (AFEE) ;
- d'une subvention d'un montant de 1 500 € pour l'association Reflex.

Les crédits sont inscrits au Budget de la Ville, Imputation 65748 201 43006, Exercice 2023.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 26/06/2023

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jocelyn BUREAU

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 29/06/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 29/06/2023